

# CONCOURS INTERNATIONAL DE ROSES NOUVELLES DU ROEULX

## Règlement du concours de photographies.



**Art 1.** Le thème du concours est « la rose du jardin-concours **2020** », le plant, la fleur, l'ensemble, en décoration ou individuelle.

**Art 2.** Les photos devront être réalisées impérativement lors du week-end du 56<sup>ème</sup> Concours International les 7 et 8 septembre 2019.

**Art 3.** Le nombre de photographies est limité à deux par concurrent.

**Art 4.** Le format imposé est de 20 x 30 cm, sans bordure, noir et blanc, sépia ou polychrome.

**Art 5.** Les montages photographiques sont interdits

**Art 6.** Toutes les photographies seront montées sur des supports avec vitre à la dimension des photos et possédant le nécessaire à leur fixation sur les panneaux d'exposition.

**Art 7.** Chaque photo devra obligatoirement porter lisiblement à son verso :

1. son titre
2. les nom, prénom et adresse de l'auteur, son numéro de téléphone et le cas échéant son e-mail
3. le numéro de la parcelle photographiée (parmi celles du concours populaire)

**Art 8.** L'envoi des photographies au comité organisateur est à charge du concurrent et devra parvenir avant le 9 octobre 2019 au secrétariat communal de la ville du Roeulx (ouvert de 9 à 16 h, de 9h à 12 h le vendredi) Grand-Place, n°1 à 7070 Le Roeulx. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Henri Molle, rue de la Station, 33 à 7070 Le Roeulx ☎ 064/650302 – [molle.henri@gmail.com](mailto:molle.henri@gmail.com) .

**Art 9.** Les trois premiers lauréats du concours recevront un prix.

**Art 10.** Les photos seront exposées au Centre Culturel Joseph Faucon du 18 au 20 octobre 2019, à 7070 Le Roeulx, rue d'Houdeng, n°21, lors de l'exposition de l' « Atelier des Couleurs ». Elles y seront jugées par le comité organisateur.

**Art 11.** Les tirages primés deviendront la propriété du comité organisateur. Les autres photos pourront être reprises le jour de la proclamation des résultats.

**Art 12.** Les auteurs des photographies seront avertis par courrier des jours et heures de la remise des prix.

**Art 13.** La remise des prix aura lieu en même temps que la proclamation des résultats du concours intitulé « le coup de cœur du public » pour la rose la plus belle et la rose la plus parfumée.

**Art 14.** Un même concurrent ne pourra cumuler plusieurs prix.

**Art 15.** Du fait de leur participation, les lauréats acceptent que les photographies primées soient publiées.